

JUDO CANADA
Comité de l'audit et des finances

Nom	Comité de l'audit et des finances
Type	Comité du conseil
Mandat	Le comité de l'audit et des finances est un comité permanent du conseil d'administration de Judo Canada. Il est responsable de la supervision liée à l'audit et à la production de rapports, aux politiques et stratégies financières et à la gestion des risques financiers pour l'organisme.
Fonctions principales	<p>Le comité s'acquitte des principales tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • conseiller le conseil d'administration de Judo Canada quant à la conformité aux exigences juridiques et réglementaires; • déterminer le caractère adéquat des contrôles financiers internes et des procédures de Judo Canada pour la présentation de rapports financiers au conseil d'administration, aux membres et aux organismes de financement; • élaborer et superviser la mise en œuvre de politiques financières visant à protéger les actifs et les sources de revenus de Judo Canada; • examiner et approuver la portée de l'audit annuel et les honoraires d'audit à payer, et recommander chaque année la mise en candidature d'un auditeur à l'assemblée annuelle de Judo Canada; • s'assurer que toutes les questions, toutes les préoccupations ou tous les problèmes soulevés par l'auditeur sont traités rapidement et de manière satisfaisante par le conseil et le personnel; • au besoin, recevoir des rapports et conseiller le conseil quant à toute enquête gouvernementale, tout litige, tout différend contractuel ou toute question juridique importante; • conseiller le conseil d'administration quant à la gestion des risques et aux politiques et programmes d'assurance de Judo Canada; • travailler avec le personnel pour examiner et évaluer les budgets et donner des conseils quant aux recommandations budgétaires au conseil d'administration; • fournir une expertise pour améliorer la qualité des discussions du conseil d'administration quant aux questions financières et faciliter la prise de décisions financières efficaces du conseil; • des fonctions supplémentaires peuvent être déléguées au comité par le conseil d'administration de temps à autre. <p>Le comité a l'autorité de mener des enquêtes et de retenir, avec l'approbation du conseil d'administration et aux frais de Judo Canada, les services de ressources externes, y compris un conseiller juridique ou d'autres experts.</p>
Autorité	<p>Le comité exerce son autorité conformément au règlement administratif de Judo Canada et aux dispositions supplémentaires énoncées dans le présent mandat, et ce, sans ingérence du conseil d'administration ou du personnel de Judo Canada.</p> <p>Le comité est un agent limité du conseil en ce qui concerne les questions d'audit et est un conseiller actif du conseil pour toutes les autres questions financières. Le comité,</p>

	avec l'approbation du conseil d'administration, peut créer des sous-comités ou des groupes de travail pour traiter de questions précises en rapport avec le mandat du comité.
Composition	<p>Le comité est composé du trésorier (qui présidera le comité) et de deux autres personnes nommées par le conseil dans le cadre d'une réunion du conseil. Au moins un(e) membre du comité doit être un(e) CA ou CPA désigné(e) ou disposer d'un titre ou de compétences financières équivalentes, selon l'interprétation que le conseil donne à ces qualifications dans le cadre de son jugement en matière d'administration.</p> <p>Les membres du comité siègent pour un mandat de deux ans, qui peut être renouvelé par le conseil d'administration.</p>
Réunions	Le comité se réunit par téléconférence ou en personne, selon les besoins. Les réunions sont tenues à la demande du président. Le directeur général de Judo Canada peut assister aux réunions du comité à l'invitation de celui-ci, mais n'a pas le droit de vote quant aux décisions du comité.
Ressources	Le comité reçoit les ressources nécessaires de Judo Canada pour remplir son mandat. Le comité peut, de temps à autre, recevoir un soutien administratif du personnel de Judo Canada.
Production de rapports	En tant que comité permanent du conseil d'administration de Judo Canada, le comité fonctionne indépendamment de la direction et du conseil d'administration. Les rapports d'étape dans le cadre d'une réunion du conseil d'administration, ou les rapports complets dans le cadre d'une réunion des membres, sont présentés par le président.
Approbation et révision	Ce mandat a été approuvé par le conseil d'administration de Judo Canada le 16 janvier 2023. Le conseil d'administration réexamine régulièrement le présent mandat, avec l'apport du comité, le cas échéant.
Autre	Les dispositions du règlement administratif de Judo Canada relatives au comité de l'audit et des finances s'appliquent aussi.